



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-trois, le 1<sup>er</sup> avril 2023 à 14h30**

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023**

### **PRESENTS :**

Michel BLAIN	3 <sup>ème</sup> adjoint
Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
Alain BATTAGLINI	1 <sup>er</sup> adjoint
Damien FIROUD	Conseiller municipal
André GUIGUES	2 <sup>ème</sup> adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Philippe MURTAS	Conseiller municipal
Alina ORANGE	Conseillère municipale
Julien PAULET	Conseiller municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal
Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale

### **ABSENT :**

/

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Présents : 11**

**Votants : 11**

### **N° 04/2023 – DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

#### **COMPTES DE GESTION**

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les comptes de gestion de la commune (commune + eau et assainissement) sont établis par le receveur municipal à la clôture de l'exercice (*Annexe 2*)

Madame Le Maire les vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et les mandats émis sont conformes à ses écritures.

Les comptes de gestion sont ensuite soumis à l'examen du Conseil Municipal en même temps que les comptes administratifs.

#### **COMPTES ADMINISTRATIFS**

Madame Le Maire quitte la séance.

Monsieur Alain BATTAGLINI, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le Compte Administratif communal de l'exercice 2022 est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce Compte Administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la



population, et témoigne de la santé financière de notre commune (*Annexes 3*).

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Monsieur Alain BATTAGLINI, élu Président de séance rapporte le Compte Administratif de l'exercice 2022, dressé par Madame le Maire.

Monsieur Alain BATTAGLINI, Président de séance :

**Donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif 2022, qui est résumé ci-dessous.

**Constata** aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes du service d'Eau et Assainissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.

**Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :



## COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

### INVESTISSEMENT :

Dépenses	Prévu : 1 116 000
	Réalisé : 127 301.76
Recettes	Prévu : 1 116 000
	Réalisé : 21 954.72

### FONCTIONNEMENT :

Dépenses	Prévu : 1 508 000
	Réalisé : 1 161 944.78
Recettes	Prévu : 1 508 000
	Réalisé : 1 411 006.63

### RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement (déficit) :	- 105 347.04
Fonctionnement (excédent) :	249 061.85
Résultat global (excédent) :	143 714.81

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 249 061.85
- Un excédent reporté (2021) de : 228 449.33
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 477 511.18
- Un déficit d'investissement de : 85 649.95
- Soit un besoin de financement de : 85 649.95

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : 477 511.18
- Affectation (1068) : 177 511.18
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 300 000
- Résultat d'investissement reporté (001) : 85 649.95



## COMPTE ADMINISTRATIF EAU & ASSAINISSEMENT

### INVESTISSEMENT :

Dépenses	Prévu : 319 424.80
	Réalisé : 16 470.23
Recettes	Prévu : 319 424.80
	Réalisé : 0

### FONCTIONNEMENT :

Dépenses	Prévu : 183 000
	Réalisé : 59 226.73
Recettes	Prévu : 183 000
	Réalisé : 104 060.23

### RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement (déficit) :	- 16 470.23
Fonctionnement (excédent) :	44 833.50
Résultat global (excédent) :	28 363.27

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 44 833.50
- Un excédent reporté de : 229 424.80
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 274 258.30
- Un déficit d'investissement de : -16 470.23
- Soit un besoin de financement de : -16 470.23

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : 250 325.97
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 37 371.40
- Résultat d'investissement reporté (001) : 212 954.57





Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31, L. 2311-5, R. 2311-11 et R. 2311- 12,

Vu les comptes de gestion de la commune (budget principal et annexes) pour l'exercice 2022 présentés par le receveur municipal,

Vu les comptes administratifs de l'exercice 2022 des budgets principal et annexe présentés par Monsieur Alain BATTAGLINI, 1er adjoint au maire

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame Le Maire présenté par Monsieur Alain BATTAGLINI, Président de séance, Madame le Maire ayant quitté la séance,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :**

**APPROUVE** les comptes de gestion de la commune et l'eau et assainissement pour l'exercice 2022

**ADOPTE** les comptes administratifs de la commune et de l'eau et assainissement pour l'exercice 2022

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation du budget de la commune selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessus.

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation du budget eau et assainissement selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON  
Les jours, mois et ans susdits  
Le Maire,  
Denise GUIGUES